



Préfet de la Lozère  
Direction départementale  
des Territoires



Direction régionale des affaires culturelles  
Unité Départementale de  
l'Architecture et du Patrimoine

## **NOTE DE PRESENTATION DU TABLEAU EXPLICATIF DES PIECES DU PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE DECLARATION PREALABLE**

---

**à l'attention des pétitionnaires, des secrétaires de mairie et des instructeurs**

L'objet de ce tableau est de rendre plus clair le contenu des documents demandés pour un permis de construire ou une déclaration préalable conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Ces documents doivent permettre de vérifier que le projet présenté respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur dans la localité concernée (Règlement National d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal, carte communale, règlement de lotissement).

Pour cela, il est nécessaire de fournir :

- une localisation précise du terrain sur lequel va s'implanter le projet.
- les documents permettant d'apprécier l'intégration de la future construction dans son environnement à travers :
  - le sol et ses reliefs (topographie),
  - le couvert végétal et l'architecture existante dans le site,
  - la volumétrie et les teintes du projet.

Novembre 2017